

# En 1860, Napoléon III impose le libre-échange

Français et Britanniques décident de renoncer au protectionnisme, qui freine le développement et la compétitivité des entreprises. L'ouverture des frontières se traduit par la diminution ou l'abandon des droits de douane

JACQUES-MARIE VASLIN

L'industrie semble de nouveau avoir le vent en poupe. Après plusieurs décennies de libéralisme pendant lesquelles les financiers ont tenu la dragée haute aux industriels, assisterions-nous à un retour en grâce des usines en France? Le temps où les grands patrons, à l'instar de l'ancien PDG d'Alcatel Serge Tchuruk, rêvaient tout haut d'entreprises sans usines est, semble-t-il, révolu. Mais peut-on avoir recours au protectionnisme pour sauvegarder nos entreprises, comme le réclame le groupe Bic, actuellement menacé par la prochaine suppression d'une taxe antidumping européenne sur les briquets chinois? Ce sempiternel débat sur le protectionnisme face à la liberté des échanges avait déjà cours il y a cent cinquante ans...

En cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la France ne cesse de lorgner de l'autre côté de la Manche, son modèle. Il est vrai que l'Angleterre a commencé sa révolution industrielle depuis belle lurette. La France accuse un sérieux retard qui s'explique principalement par la Révolution de 1789. Les industriels français tentent de se rattraper en visitant fréquemment les usines d'outre-Manche pour y étudier leur organisation, l'utilisation des machines, et accessoirement copier les produits. Les ingénieurs anglais sont aussi conviés à travailler dans l'Hexagone pour diffuser leur savoir-faire. L'industrie naissante est aussi protégée par des barrières douanières particulièrement élevées.

En 1816, les droits de douane sur les produits métallurgiques sont de 50%, puis de 120% six ans plus tard, pour contrer l'afflux de produits anglais. Et comme c'est insuffisant, certains produits étrangers sont tout simplement prohibés, comme les tissus, vêtements, couteaux, verres et cristaux, ou encore le sucre. A la fin des années 1850, la France importe peu. Les produits provenant de l'étranger représentent à peine 1% du produit intérieur brut, contre 25% aujourd'hui.

Il est vrai que l'Angleterre est très compétitive; elle a intégré depuis fort longtemps les innovations. Frileux devant un progrès

**En France, le vin et la soie, qui ne connaissent pas de concurrent au Royaume-Uni, sont les grands gagnants de cet accord**

qui semble lui échapper, le patronat français reste fermement opposé à toute discussion autour de l'ouverture des frontières. C'est que au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre n'est pas seule à les concurrencer: la Belgique, l'Allemagne et les Etats-Unis rattrapent rapidement leur retard. Le patronat effectue alors d'intenses opérations de lobbying afin de préserver le protectionnisme. La concurrence risque en effet de lamener une part importante des entreprises qui, sans les droits de douane, ne seraient pas viables.

L'industriel Auguste Mimerel (1786-1871) en est conscient, lui qui affirme en 1834 que «les Anglais font plus et mieux pour le même prix». Seuls les grands groupes sont en mesure de résister à l'ouverture des frontières, provoquant une redistribution des cartes dans l'économie. L'écrivain et homme politique Alphonse de Lamartine prévoit ainsi dès 1840 «l'anéantissement de la bourgeoisie traditionnelle au profit d'oligarques industriels».

En attendant, le protectionnisme n'a pas empêché les machines mécaniques de pénétrer dans les usines, bien au contraire. Le nombre de machines à vapeur utilisées dans l'industrie passe de 200 après la bataille de Waterloo en 1815 à 6000 environ en 1850, correspondant à une puissance de 700 000 chevaux. Le décollage est impressionnant, même si, à cette époque, la force de l'ensemble des machines à vapeur anglaises est sept fois plus impor-

tante. Le décrochage de l'industrie française est patent. La protection tarifaire rend onéreux les investissements, Mimerel écrivait d'ailleurs: «Nous hésitons à substituer de nouvelles machines aux anciennes, nous raccommodeons nos vieux ustensiles».

Mais le pouvoir politique ne l'entend pas de cette oreille. La fermeture des frontières crée une véritable rente de situation pour les entreprises françaises. A l'abri des marchandises anglaises, les entreprises tardent à investir, à se moderniser. La compétitivité s'en ressent.

Conscient des effets pervers du protectionnisme, Michel Chevalier (1806-1879), le conseiller de Napoléon III et par ailleurs saint-simonien repent, débute en octobre 1859 une négociation secrète avec l'homme d'Etat anglais Richard Cobden (1804-1865). Napoléon III est ensuite approché par les deux hommes. Le convaincre est chose aisée, l'empereur souhaite le réchauffement des relations avec l'Angleterre ainsi que le développement économique. Napoléon III, auteur en 1844 d'un opuscule intitulé *L'extinction du paupérisme*, reste persuadé que le développement de l'industrie améliore le bien-être de tous.

Le traité est dévoilé le 15 janvier 1860 et signé huit jours plus tard alors que personne ne l'attendait. L'ouverture des frontières entre les deux pays est annoncée sans même passer devant le Parlement. La Fran-

ce supprime toutes les prohibitions et le remplace par des droits de douane qui ne doivent pas dépasser 30%. Ceux concernant les matières premières et les produits alimentaires sont abolis. L'Angleterre surprime, quant à elle, une bonne partie de ses droits de douane.

Le traité est accueilli avec scepticisme des deux côtés de la Manche. Au Royaume-Uni, *The Times* et le *Morning Herald* ne sont pas avares de critiques envers Cobden, trouvant que la France s'en tire nettement mieux. Dans l'Hexagone, l'empereur s'attire les foudres du patronat qui parle de «nouveau coup d'Etat de Napoléon III». Dès le mois de mars 1860, alors que le traité n'est pas encore entré en jeu, le salaire de 50 000 ouvriers du textile est baissé d'autorité. François de Lespérot, député et maître de forges, soutient non sans exagération que «le jour où le traité entra en vigueur fut le plus néfaste de l'histoire de France, depuis la révocation de l'édit de Nantes...».

Les conséquences de ce traité seront multiples. Le mouvement de concentration de l'industrie métallurgique en France, que l'on peut l'observer avant le traité, se trouve accéléré. Les vieux procédés, comme les forges catalanes, sont rapidement abandonnés. Le vin et la soie, qui ne connaissent pas de concurrent au Royaume-Uni, sont les grands gagnants de cet accord.

En revanche d'autres secteurs périllicitent, comme la marine marchande ou enco-

re le charbon, bien moins armés pour résister aux Anglais. Les entreprises non viables font rapidement faillite. Mais pour Napoléon III, le but est atteint. La baisse des prix engendre une forte hausse de la consommation, de 30% pour le sucre, 100% pour le café, 40% pour les céréales.

Quant à savoir quelle nation a bénéficié de ce traité, les industriels des deux côtés de la Manche sont d'accord pour désigner... l'autre.

Les récriminations du patronat anglais sont nombreuses. Les accusations portent surtout sur la pratique du dumping social. Il est vrai qu'en 1877, les ouvriers français travaillent soixante-douze heures par semaine, soient vingt heures de plus qu'au Royaume-Uni, tout en étant moins bien payés. D'un autre côté, les Anglais disposent d'un charbon bon marché et d'une imposition plus favorable.

Aujourd'hui, il est malheureusement difficile de le départager, les données difficiles étant difficiles à interpréter. En effet, les importations d'outre-Manche sont plus élevées du temps du protectionnisme qu'après la signature du traité! En tout état de cause, la baisse des prix des aliments a engendré une amélioration des conditions de vie des Français, et c'était bien là l'objectif principal de Napoléon III. ■

Jacques-Marie Vaslin est maître de conférences à l'IAE d'Amiens.



La reine Victoria d'Angleterre lors de sa visite à Paris, en 1855, aux côtés de Napoléon III. TAL/RUE DES ARCHIVES

## Dates

**1786** Traité Eden-Rayneval de libre-échange entre la France et l'Angleterre.

**1846** Abrogation au Royaume-Uni des Corn Laws («lois céréalères»), protectionnistes, promulguées en 1815 pour limiter les importations de blé étranger et garantir aux agriculteurs britanniques des revenus élevés.

**2 décembre 1852** Second Empire en France, Napoléon III.

**15 janvier 1860** Dévoilement du traité de commerce avec le Royaume-Uni.

**23 janvier** Signature du traité. Des traités analogues sont signés par la France avec la Belgique (1861), l'Italie (1863), les Pays-Bas et l'Espagne (1865), etc. L'exclusif colonial est aboli en 1861.

**1882** Crise économique. Krach de la banque française Union générale.

**1<sup>er</sup> février 1892** Fin du libre-échange (tarif Méline) dont les traités ne sont pas renouvelés. Jules Méline (1838-1925), plusieurs fois ministre de l'agriculture, rétablit les barrières douanières sur les produits agricoles importés.

**24 octobre 1929** A la suite de la crise, le protectionnisme apparaît comme une réponse évidente pour de nombreux Etats.

**30 octobre 1947** Vingt-trois pays signent l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, GATT, qui permet de limiter les droits de douane pour relancer le commerce.

**1<sup>er</sup> janvier 1995** Création à Genève de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui succède au GATT.

## Dans les archives du « Monde » | Le rêve d'une paix éternelle

*L'histoire montre que le libre-échange favorise les pays dominants et les petites nations commerçantes.*

### COMMERCÉ ÉGALE PAIX

« Le véritable début de l'ère du libre-échange moderne remonte à 1846, estime Paul Bairoch (*Victoire et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Gallimard, 1997). Cette année-là, l'Angleterre abolit les Corn Laws qui protégeaient son marché des céréales. C'est le triomphe de Richard Cobden, infatigable lobbyiste qui voyait le libre-échange « nous unissant dans le lien d'une paix éternelle ». La Grande-Bretagne, seule d'abord,

lève les interdictions d'exporter des machines, abaisse ses tarifs douaniers et essaie de convaincre les économies d'Europe continentale de lui accorder la réciprocité. Ce sera chose faite avec le traité franco-britannique de 1860, le premier à comporter la « clause de la nation la plus favorisée ». L'Europe vire au libre-échange en cinq ans (Russie exceptée). Il s'ensuit un déferlement de produits anglais qui diffusent les innovations industrielles, mais ruinent des secteurs économiques entiers.

La crise économique des années 1880 incite les pays européens à revenir au protectionnisme, symbolisé en France par le tarif Méline de 1892, destiné à soutenir l'agriculture nationale.

La première guerre mondiale, la révolution russe, l'autarcie des régimes fascistes et la crise des années 1930 vont « refermer » le monde. Entre 1929 et 1932, le commerce international se contracte de 72% en valeur et 60% en volume. Ce n'est qu'après la catastrophe de 1939-1945 que les Etats-Unis, nouveau leader mondial, abaissent leurs propres barrières et demandent aux autres nations d'en faire autant dans un cadre multilatéral; l'Europe, quant à elle, construit le Marché commun. L'équation « commerce égale paix » l'emporte pour un demi-siècle.

Le libre-échange est-il bon toujours et partout? L'histoire montre qu'il favorise les pays dominants et les peti-

tes nations commerçantes (Pays-Bas ou Hongkong). Imposé trop tôt à des pays faibles, il tue leur industrie (comme le textile de l'Inde au XIX<sup>e</sup> siècle). Bien dosé, il est un multiplicateur de richesse. Comme le fait remarquer Jean-Charles Asselain, professeur à Bordeaux-IV, « le libre-échange absolu n'existe pas. Ce qui ne veut pas dire que tout ce qui est en deçà est du protectionnisme. La plus extraordinaire réussite économique de l'histoire, celle de l'Asie ces trente dernières années, s'est faite grâce aux exportations, mais à la faveur d'une ouverture asymétrique concédée à ces pays par les Etats-Unis ». ■

SOPHIE GHERARDI  
« Le Monde » du 26 mai 1998 (extraits)